

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Band:** 20 (1928)  
**Heft:** 9  
  
**Rubrik:** Mouvement ouvrier

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

La courbe de l'indice suisse des prix de gros a présenté en 1926 des tendances à la baisse, mais elle est remontée de quelques points pendant le second semestre 1927. Les prix des fourrages et engrais qui ont été pendant longtemps bien en dessous des autres prix moyens, se sont rapprochés ces derniers temps de la courbe des matières premières industrielles. La courbe de l'index des denrées alimentaires se meut constamment en dessus de l'index général et a aussi provoqué la hausse de celui-ci à fin 1927. Un léger recul est intervenu au commencement de cette année, et depuis lors le mouvement des prix est à peu près resté stable.

## Mouvement ouvrier

### En Suisse.

**OUVRIERS DU BOIS ET DU BATIMENT.** Nous avons tenu nos lecteurs au courant à plusieurs reprises sur la *grève des menuisiers d'Aarau*. Le conflit s'est aggravé au cours des dernières semaines et finit par alarmer toute la classe ouvrière, lorsque parvint l'information que l'autorisation de passer la frontière avait été donnée à 30 briseurs de grève. Les ouvriers considérèrent cet acte, avec raison, comme une mesure arbitraire du gouvernement argovien. Des manifestations mouvementées furent organisées devant les entreprises en grève; le gouvernement y répondit par un renfort de la police et par une interdiction des démonstrations et la suppression des postes de grève. Une conférence eut lieu ensuite avec le gouvernement, conférence à laquelle le point de vue des ouvriers fut défendu énergiquement.

Les maîtres menuisiers consentirent finalement à entrer en pourparlers devant l'office de conciliation, après s'y être formellement opposés pendant des semaines. Après des négociations laborieuses, l'office de conciliation présenta la proposition suivante:

- 1<sup>o</sup> Contrat d'une année avec un délai de résiliation de deux mois.
- 2<sup>o</sup> Semaine de 48 heures pour toute la place d'Aarau.
- 3<sup>o</sup> Supplément de 25% pour le travail supplémentaire, qui doit aussi être payé par les entreprises non soumis à la loi des fabriques.
- 4<sup>o</sup> Supplément pour tous les travaux exécutés en dehors de la localité.
- 5<sup>o</sup> Fixation d'un salaire moyen de fr. 1.50 pour toutes les entreprises. Augmentation de salaire de 4 ct. pour tous les ouvriers dont le gain n'atteignait pas fr. 1.50 jusqu'à maintenant et de 2 ct. pour tous les ouvriers dont le gain moyen dépassait fr. 1.50.
- 6<sup>o</sup> Deux jours de vacances payées après la première année de service, augmentant jusqu'à 6 jours après la cinquième année.
- 7<sup>o</sup> Réengagement de tous les ouvriers au fur et à mesure des besoins.

Cette proposition de conciliation a été acceptée par les deux parties. Par leur volonté inébranlable dans la lutte, les ouvriers ont réalisé un progrès considérable dans la réglementation des conditions de travail. Le résultat est d'autant plus remarquable que les patrons firent la concession de ne pas considérer l'engagement individuel comme étant interrompu par le conflit. Les patrons avaient d'abord projeté une baisse de salaire; ce fait seul suffit à apprécier le succès remporté.

**EMPLOYÉS DES POSTES ET TELEGRAPHES.** Dans un rapport de 110 pages, la Fédération suisse des employés des postes et télégraphes renseigne sur son activité pendant l'année 1927. Cette année marquée par l'aboutissement de la loi sur les traitements fut mouvementée pour les catégories du personnel

intéressé. Les instances fédératives eurent à faire face à un rude travail pour défendre efficacement les intérêts des membres vis-à-vis de l'administration et du public. Malgré les résultats financiers favorables du service des postes, téléphones et télégraphes, les mesures d'économie ont continué d'être appliquées et l'on a recouru par-ci par-là à des moyens contre lesquels le personnel dut se défendre énergiquement.

Le nombre des employés au service des postes, y compris les employés auxiliaires, est descendu de 7951 à 7879 au cours de l'année de gestion. Pendant le même laps de temps, l'effectif de la fédération a baissé de 7306 à 7249 membres. Le rapport relate que l'occupation de main-d'œuvre auxiliaire privée va toujours en augmentant, ce qui stimule les sections à déployer une propagande intense pour gagner ces éléments à la fédération, car il n'y a que celle-ci qui soit à même de sauvegarder leurs intérêts et de les protéger contre l'exploitation.

Le rapport annuel renseigne ensuite sur les instances fédératives et les journaux de l'association ainsi que sur la fusion qui a eu lieu en cours d'exercice avec la Fédération des ouvriers des téléphones et télégraphes. Un chapitre spécial est consacré aux organisations centrales ouvrières. Il est rapporté abondamment sur l'activité syndicale et il serait très désirable que tous les membres se rendent compte de la complexité de la défense de leurs intérêts; le rapport leur en fournit largement l'occasion. Un chapitre sur les institutions de prévoyance et les actions de solidarité termine le rapport du comité central.

**UNION OUVRIERE DE BERNE.** L'Union ouvrière de Berne a vu s'augmenter ses effectifs à la fin de l'année 1927 de 926 membres, elle groupe actuellement 13,783 membres.

Le rapport de gestion qui vient de sortir de presse consacre quelques lignes aux trois premiers secrétaires de cette importante organisation; les camarades Wassilief, Bischoff et Zingg, dont il publie les portraits. On sait que le grand âge a obligé le camarade Zingg de se retirer à la fin du dernier exercice. L'Union ouvrière s'est réorganisée, elle compte actuellement deux secrétaires, les camarades Zehnder et Balsiger, ainsi qu'une employée de bureau.

Le chapitre consacré au chômage indique que le maximum a été atteint en janvier 1927 avec 1077 chômeurs, dont 700 de l'industrie du bâtiment. Le rapport rend hommage aux autorités communales qui surent établir un plan de travaux en prévision du chômage des mois d'hiver. Pendant plusieurs semaines, la moyenne des chômeurs qu'elles occupèrent fut 500 à 600. Le rapport critique assez sévèrement l'attitude par trop mesquine des contrôleurs de l'Office fédéral du travail.

Le rapport donne d'intéressants renseignements sur le marché des logements. Un logement de 3 chambres était loué en 1913 (loyer moyen) fr. 660. Le loyer était en 1925 en moyenne de fr. 1501, en 1926 de fr. 1516 et en 1927 de fr. 1453. Sur 100 nouveaux logements construits, il en revient 0,6 à la commune dans la période de 1911 à 1915. De 1916 à 1920: 33,5 contre 14,2 construits avec l'aide des pouvoirs publics et 52,3 sans aucune aide des pouvoirs publics. De 1921 à 1925, ces chiffres sont respectivement de 1,4, 39,6, 59,0. En 1926 de 0,3, 9,7 et 90,0. En 1927 de 0,1, 13,9 et 86,0.

Une statistique des salaires marque la différence sur la situation en décembre 1914 et les années 1926 et 1927, pour une série de professions. Elle n'a pas varié ces deux dernières années, malgré la conjoncture favorable dans la plupart des industries en 1927.

Les comptes pour 1927 présentent aux recettes fr. 42,984 et aux dépenses fr. 42,159, soit un boni d'exercice de fr. 825.

Le rapport de la Commission centrale d'éducation donné en annexe du rapport de l'Union indique aux recettes fr. 155,922 et aux dépenses fr. 160,607 pour 1927. La ville de Berne alloue une subvention de fr. 1000. La bibliothèque de l'Union a prêté en 1927 à ses membres 11,138 volumes, soit 700 de plus qu'en 1926.

**UNION OUVRIERE DE BROUGG ET ENVIRONS.** Cette union n'a pas subi de changements marquants durant l'exercice de 1927, les syndicats ont maintenu leurs effectifs, de même que les autres groupements affiliés. La fortune de l'Union est de fr. 555. La création d'une centrale d'éducation régionale a déchargé le comité de l'Union d'une grande partie de son activité, ce qui lui permettra de vouer plus d'attention au mouvement syndical. Le rapport rappelle l'activité exercée dans le domaine du chômage, de l'éducation ouvrière, le développement et les difficultés rencontrées partout et conclut en insistant sur le devoir de chacun pour faire une active propagande auprès des non-organisés.

**CARTEL CANTONAL GLARONNAIS.** Le cartel en est à sa dixième année d'existence. Le rapport qu'il publie à cette occasion passe en revue l'activité exercée durant cette période.

La première revendication fut l'obtention du transport gratuit des malades. Un bienfait qu'on apprécie d'autant plus qu'en 10 ans, ce service coûta au canton fr. 49,400. Ce fut ensuite l'abolition de remise aux citoyens du 50 % des amendes provenant des contraventions qu'ils signalaient aux autorités; un système qui poussait à la délation. S'il n'a pas été possible d'obtenir une révision totale de la loi sur l'enseignement, la conséquence de cette revendication fut la réalisation de la gratuité scolaire pour le matériel et l'écolage des écoles secondaires. En 9 ans, le canton a dépensé de ce fait fr. 175,000. Ce qui fait aux familles une économie d'environ fr. 200 pour chaque enfant. L'introduction de la proportionnelle aux élections pour le Grand conseil est aussi la résultante d'une revendication de la classe ouvrière. La révision de la loi d'impôt eut pour effet d'exonérer complètement les contribuables mariés dont le revenu ne dépassait fr. 4000 et fr. 3000 pour les célibataires. L'exonération est en outre de fr. 500 par personne sans gain, ce qui fait qu'un père de famille avec 2 enfants ne paye l'impôt que pour la somme dépassant un revenu de fr. 5000. D'autres revendications aboutirent: subventions cantonales aux caisses maladie, agrandissement de l'hôpital cantonal, développement de l'assurance vieillesse, invalidité et survivants, assurance obligatoire pour accidents à des tiers, etc.

**SECRETARIAT OUVRIER DE SCHAFFHOUSE.** Ce secrétariat déclare dans son rapport que l'année 1927 ne présente aucune particularité pour le mouvement ouvrier de cette localité. Le service juridique a donné en 1927 en tout 6319 renseignements à 1994 syndiqués et 4325 non-syndiqués. Non seulement la classe ouvrière se présente aux consultations, mais encore les campagnards. Les questions posées concernent en grande partie le droit civil. Le rapport cite un certain nombre d'exemples pratiques concernant le service juridique.

**UNION OUVRIERE DU DISTRICT DE WINTERTHOUR.** Le rapport de cette organisation signale une meilleure conjoncture économique et une activité plus grande des organisations ouvrières. Il en est résulté dans toutes les sections un accroissement des effectifs. Le service juridique est toujours plus pris à contribution, il a donné des renseignements en 1927 à 1863 syndiqués et 3342 non-organisés. Par l'intermédiaire du service juridique, il a été versé fr. 38,462 à des particuliers. Les diverses manifestations de la centrale d'éducation ont été à nouveau bien fréquentées. Le mouvement coopératif s'est

développé en 1927: coopératives de consommation, sociétés alimentaires, coopérative du vêtement, pharmacie coopérative enregistrent toutes un accroissement réjouissant de leur chiffre d'affaire.

## Dans les autres organisations.

**UNION SYNDICALE CHRETIENNE NATIONALE.** D'après de rapport annuel de cette association, celle-ci comptait à fin 1927 13 fédérations avec 18,093 membres (12,903 hommes et 5190 femmes). Comparativement à l'effectif de l'année précédente, il est intervenu une augmentation de 4056 membres. Le rapport constate que cette augmentation est due en grande partie à des circonstances d'ordre externe, notamment à l'assurance chômage obligatoire, surtout en ce qui concerne le canton de Soleure.

Les recettes des fédérations affiliées s'élèvent à fr. 554,148, dont fr. 367,629 en cotisations, fr. 146,097 en subventions et intérêts de la fortune. Les dépenses totales se montent à fr. 435,413, dont fr. 183,606 en secours, fr. 112,892 pour l'organe fédératif, la propagande et l'éducation et fr. 75,687 pour des buts d'ordre administratif.

Un chapitre spécial du rapport est consacré à l'assurance chômage et l'on y trouve l'intéressante constatation que les organisations chrétiennes se plaignent aussi du fait que les patrons contraignent une grande partie des membres à entrer dans les caisses paritaires et que celles-ci ne sont pas autre chose que des institutions pour combattre les syndicats. Lorsque nous avons fait cette constatation, la presse bourgeoise a poussé un grand cri de douleur. Or, si les organisations chrétiennes, qui sont sûrement inoffensives, se sentent contrariées à cet égard, notre affirmation était sans doute pleinement justifiée.

**FEDERATION SUISSE DES CHAUFFEURS ET MACHINISTES.** En 1927, cette organisation comptait 47 sections avec 2280 membres. Ce chiffre constitue un léger recul en comparaison de l'année précédente. Il y sera porté remède par le déploiement d'une intense propagande.

En 1927, la caisse au décès de la fédération versa une somme de fr. 29,550.— en indemnités pour 44 cas. La caisse de secours accorda son appui dans 41 cas et versa un montant de fr. 6850.—. Il fut consacré une plus grande attention à la question des apprentissages. Les ateliers d'enseignement pratique nouvellement créés se sont révélés utiles.

## A l'Etranger.

**ALLEMAGNE.** Nous extrayons les indications suivantes de l'Annuaire pour 1927 de la Confédération générale des syndicats allemands: Depuis le dernier trimestre 1926, les effectifs des fédérations syndicales d'Allemagne accusent une marche ascendante ininterrompue. De décembre 1926 à décembre 1927, le nombre des membres a passé de 3,932,935 à 4,415,689, soit une augmentation de 482,754 membres ou 12,3%. Les 37 fédérations affiliées à la centrale nationale comptaient 15,052 sections. La moyenne annuelle de l'effectif est de 4,150,160 membres, dont 650,501 femmes. Les recettes totales des fédérations s'élèvent à 182 millions de marks, les dépenses totales à 129 millions. Les recettes se répartissent comme suit: cotisations fédératives 143 millions; cotisations locales 26 millions; cotisations extraordinaires 1 million; intérêts 3,5 millions et recettes diverses 8 millions.

Les fédérations dépensèrent 41 millions de marks en secours (dont 14,9 millions pour secours de chômage, 17,9 millions pour secours de maladie, 10,4 millions pour mouvements de salaire et grèves); il fut dépensé en outre 8,8

millions de marks pour organes fédératifs et buts d'éducation, 7,5 millions pour frais d'administration de la centrale et 35,7 millions pour les frais d'administration des sections et des arrondissements.

Le *presse fédérative* s'est aussi fortement développée; les 98 journaux fédératifs atteignent ensemble un tirage de 6,971,700 exemplaires. La parution de ces journaux se répartit comme suit: 1 organe paraît deux fois par semaine (tirage 70,000), 30 organes une fois par semaine (tirage 4,471,560), 16 organes bi-mensuellement (tirage 739,000) et 45 organes mensuellement (tirage 1,578,640).

Le nombre des *cartels locaux* pendant l'année de gestion s'élève à 1285, cartels englobant 12,096 sections des fédérations centrales. Les cartels locaux entretiennent 132 maisons syndicales, 48 bureaux syndicaux, 122 secrétariats ouvriers, 299 bureaux de renseignements juridiques et 783 bibliothèques centrales.

En 1927, les fédérations centrales déclenchèrent 14,367 mouvements de revendication (dont 1387 grèves avec 632,322 participants) auxquels 737,387 entreprises participèrent avec 15 millions d'ouvriers et d'ouvrières. Une réduction de la durée du travail fut obtenue pour 2,138,849 personnes, des augmentations de salaire hebdomadaires de 2.54 marks en moyenne furent obtenues pour 7,332,416 ouvriers et 1,56 marks pour 2,783,357 femmes. Des nouveaux contrats collectifs furent conclus dans 1677 cas pour 2,348,301 personnes.

JAPON. D'après le rapport de l'office social, il existait en 1927 505 syndicats au total, auxquels appartenaient 309,443 membres (296,469 hommes et 13,024 femmes). 115,000 membres reviennent à l'industrie du transport et 96,000 à la fabrication des machines et des outils.

## Dans les organisations internationales.

FEDERATION INTERNATIONALE DES PEINTRES. La Fédération internationale des peintres et professions similaires a tenu son congrès à Copenhague au début de juillet. Le congrès coïncidait avec le 25<sup>me</sup> anniversaire de la Fédération.

Le rapport moral et une plaquette commémorative bien présentée rappellent qu'en 1913 le Secrétariat comptait 66.398 adhérents; en 1925, le nombre des membres s'élevait à 179,823, du fait notamment de l'affiliation des Etats-Unis et en 1927 à 237,531, en raison de l'adhésion de la Grande-Bretagne. L'Internationale des peintres entretient les meilleurs rapports avec la Fédération syndicale internationale et le Bureau international du travail.

L'unanimité se fit sur une proposition d'élever une protestation énergique contre l'emploi de femmes et d'adolescents dans la peinture par pulvérisation ainsi que contre la pulvérisation de produits à base de céruse.

Abordant l'ordre du jour, le secrétaire fit un ample exposé des conséquences économiques et sociales des progrès techniques et dans l'ordre décoratif accomplis dans les professions se rattachant à la peinture ainsi qu'au sujet de la journée de huit heures. Après avoir esquissé les transformations profondes de l'économie et de l'industrie, il montra que ces faits ont également eu des répercussions pour les peintres, malgré le caractère foncièrement artisanal de leur corps de profession. Les procédés de travail, les caprices de la mode, le lent effacement du caractère saisonnier de cette branche d'industrie, la nécessité de réduire la durée du travail, l'aspiration générale à créer du travail d'hiver dans une série de pays, autant de faits corroborant cette évolution.

La discussion porta ensuite sur le travail à la tâche, l'augmentation du nombre des apprentis et l'artisanat. On conclut que la rationalisation ne pourrait s'appliquer dans l'industrie de la peinture, en raison du caractère artisanal, qu'à l'aide de mesures législatives.

A propos de la question des maladies professionnelles, le secrétaire international releva que s'il est vrai que du chef de maintes raisons le nombre des cas graves d'intoxication saturnine a décréu, il n'en demeure pas moins qu'une foule de collègues subissent encore les atteintes de ce mal. Il déplora que divers gouvernements n'aient pas encore ratifié la convention de Genève de 1921. On discuta aussi la question des dermatoses.

Le congrès repoussa à une forte majorité une proposition autrichienne, appuyée par la Hongrie et la Suisse, tendant à fusionner avec l'Internationale du bâtiment. Lors de la délibération des nouveaux statuts, on décida de fixer à 10 pf. la cotisation à l'Internationale. Le congrès réélut le secrétaire international, Otto Streine, dans ses fonctions.

---

## Economie sociale.

### La Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents en 1927.

Nous extrayons les indications suivantes du rapport annuel pour 1927 de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents:

Aucun changement important n'est intervenu dans *l'effectif du personnel*. Le nombre total des employés s'élevait à la fin de l'exercice à 574. Comparé à l'année 1921, ce chiffre présente une diminution de 115 personnes.

Le nombre des entreprises déclarées soumises à l'assurance obligatoire s'élevait au 31 décembre de l'année écoulée à 38,699, contre 37,878 au 31 décembre 1926, ce qui représente une augmentation de 821 entreprises. 2591 entreprises ont été nouvellement soumises et 1770 ont été rayées de la liste des entreprises soumises à l'assurance.

Tandis que le nombre des *conventions collectives conclues avec les chefs d'entreprises pour la continuation de l'assurance* des accidents non professionnels au delà du terme légal de sa cessation est à peu près le même que l'année précédente, le nombre des conventions individuelles a continué d'augmenter.

Les modifications du *tarif des primes de l'assurance obligatoire des accidents professionnels* décidées en 1926 sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1927. Celles-ci traduisirent par une nouvelle diminution de charges pour un grand nombre d'entreprises.

La *prévention des accidents* fit l'objet d'une attention particulière de la part des organes de la Caisse. Les inspecteurs du service de prévention des accidents ont fait au cours de l'exercice écoulé 1230 visites d'entreprises. La Caisse a donné 3247 instructions pour la prévention des accidents, dont la plupart concernaient de nouveau les machines à travailler le bois. Dans 9 cas, le taux des primes a été élevé pour cause de résistance irréductible de la part des entreprises contre les instructions données par le service de prévention des accidents et dans 5 cas la Caisse s'est vue obligée de déposer une plainte pénale. D'autre part, le taux des primes a pu être baissé pour 109 entreprises qui appliquèrent scrupuleusement les instructions relatives à la prévention des accidents.

Pendant l'année 1927, il a été annoncé à la Caisse 125,341 accidents, dont 95,042 professionnels et 30,299 non professionnels. Il a été encore annoncé ultérieurement d'autres accidents, de sorte que le chiffre total des accidents annoncés s'élève à 128,384. Comparés à ceux de l'année 1926, ces chiffres représentent une augmentation de 6998 accidents (5169 accidents professionnels et 1829 non professionnels). Comme on le voit, l'augmentation du nombre des accidents non professionnels est relativement plus forte que celle des accidents